

HONORAIRES TRANSACTION

Prix de vente

Jusqu'à 70 000 €	6 500 € TTC
De 71 000 € à 120 000 €	6 500 € + 5 % TTC de la partie du prix de vente comprise entre 70 000 € et 120 000 €
De 121 000 € à 210 000 €	8 500 € + 3,9% TTC de la partie du prix de vente comprise entre 121 000 € et 210 000 €
Au delà de 211 000 €	5,7 % TTC
Estimation avec analyse comparative de marché (offerte dans le cadre d'un mandat de vente)	1.80 € TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Applicable à partir du 20/11/2021

HONORAIRES LOCATION

Location d'habitation loi 06/07/89	Locataire	Propriétaire
Visite, constitution du dossier, étude de solvabilité, bail	8€ /m ² TTC	8€ /m ² TTC
Etat des lieux sur tablette	3 € /m ² TTC	3 € /m ² TTC
<small>Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014. Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « non tendue » * <u>Ne pouvant excéder un mois de loyer hors charges.</u></small>		
Location meublé	1 mois de loyer CC	0 € si mandat de gestion sinon idem locataire
Location garage	100 € TTC	0 € si mandat de gestion sinon idem locataire

Les honoraires énumérés ci-dessus sont déductibles des revenus fonciers

Applicable à partir du 20/11/2021

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21

HONORAIRES DE GESTION

Applicable à partir du 20/11/2021

Service CONFORT à 7,5 % HT sur les sommes encaissées

- Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations
- Délivrance des quittances et reçus
- Lettre de rappel et 1^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable
- Révision des loyers
- Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)
- Décompte lors du départ du locataire
- Gestion des provisions pour charges
- Tenue de la comptabilité propriétaire
- Reddition mensuelle des comptes et virement
- Déclaration de départ du locataire auprès de la perception
- Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation
- Demande de devis pour travaux

Service PRIVILEGE à 8,5 % HT sur les sommes encaissées

- L'intégralité du service confort
- Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers
- Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)
- Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle
- Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux
- Visite Conseil (pré état des lieux de sortie) sur support

Les honoraires énumérés ci-dessus sont déductibles des revenus fonciers

Assurance loyers impayés chez VERSPIEREN: 2,2%

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21



Le réseau CENTURY 21 : Tous les services de l'immobilier
Achat - Vente - Location - Gestion locative - Syndic de copropriété - Commerce - Immobilier d'entreprise
Sari au capital de 6800 € - Siret B 477 565 361 RCS de Metz - Code APE 6831Z - Carte professionnelle CPI 5701 2016 000 013 521 délivrée par la CCI DE MOSELLE -
Garantie financière de 120000€ auprès de GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS
www.century21.fr

Century Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante